

REGLEMENT EDITION

2024

Trail du Chateau d'Ultrera/ Neulos Trail - REGLEMENT 2024

Organisation :

L'association " Cross de la Saint Martin " organise le 3 novembre 2024 au départ de Sorede, Gymnase, route de Palau, une manifestation sportive. L'événement propose 2 épreuves de course à pieds (13km/500D+ et 27km/1500D+) et une course enfant.

Horaires des départs:

Dimanche 3 novembre 2024.

8h30: NeulosTrail, 27km, 1500m de dénivelé

9h30: Course des enfants réservée aux 6 - 15 ans

10h: Trail du Chateau d'Ultrera, 13km, 500m de dénivelé

Participation :

Ces courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, homme ou femme, catégories espoirs à vétérans pour le Neulos Trail de 27km; catégories juniors à vétérans pour le Trail du Chateau d'Ultrera 13km.

Inscriptions :

Pour être valide, toute inscription devra être accompagnée d'une photocopie de la licence FFA en compétition pour l'année en cours, d'un Pass'Running, d'une attestation sur l'honneur ou d'un certificat médical datant de moins d'un an le jour de la course précisant de manière explicite la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition. En s'inscrivant, chaque coureur s'engage à respecter le règlement et l'éthique de la course (voir chapitre « environnement »). Pour la course enfant nous tolérons une autorisation de participation écrite et signée (un formulaire de décharge à remplir par les parents ou responsables légaux sera distribué le jour même).

Droits d'engagement:



Inscription sur internet :

class-chronosports.fr.nf

Trail du Chateau d'Ultrera de 13km: 13€

Neulos Trail de 27km: 25€

Courses enfants : 2€.

Inscriptions sur place (sous réserve de disponibilité de dossards):

Trail du Chateau d'Ultrera: 18€

Neulos Trail: 30€

Courses enfants: 2€

Remise des dossards :

Samedi 2 novembre de 14h à 19h. Un retrait des dossards pour toutes les courses (adulte et enfants) le dimanche 3 novembre à partir de 6h30 sera possible avant la course. Une pièce d'identité sera demandée.

Lors du retrait du dossard une dotation de bienvenue ainsi qu'un jeton pour boisson offerte à l'arrivée seront remis.

En cas de non retrait du dossard 30 minutes avant le départ, l'organisation se réserve le droit de redistribuer le dossard non retiré à un autre coureur. Dans ce cas le coureur qui n'aura pas retiré son dossard ne pourra prétendre à un remboursement ni autre compensation.

Sécurité :

Des postes de sécurité et de pointages seront implantés en plusieurs points du parcours. Une équipe de secours sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié dans la limite de l'accessibilité du lieu de l'accident, et de faire appel aux services de secours hélicoptérés en cas de nécessité. L'équipe de secours de la course sera habilitée à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve ou au delà des

barrières horaires mises en place sur le **Neulos Trail**: au sommet du Neoulous à **11H30** soit 3h de course et col des Trois Hêtres à **13H** soit 4h30 de course.

Cependant, tout concurrent souhaitant poursuivre la course malgré un retrait du dossard ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier le parcours sans que cela n'autorise un quelconque remboursement. Toute décision sera prise par le responsable de la course.

Contrôles et Abandons:

Le dossard doit être porté devant, de façon à être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Les dossards seront équipées d'une puce de chronométrage. Le nom et le logo des partenaires ne doit être ni modifié, ni caché. Des contrôles peuvent être effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard. Un numero de secours sera noté sur le dossard.

Environnement :

Parce que nous aimons la nature, que les parcours traversent une zone sensible Natura 2000, respectons-la. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés (balisage temporaire), sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade donc irrémédiablement. Ne jeter ni emballage, ni mouchoir, ni tout autre déchet. Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié. Des poubelles seront installées à chaque ravitaillement.

Ravitaillements :

Pour le 13km/500d+: 1 ravitaillement complet au km5. Pour le 27km, 3 ravitaillements complets sur le parcours (col de la vaca/ col des trois hêtres/ notre dame du château). Un ravitaillement sera également proposé à l'arrivée de tous les parcours à Sorède. Pas de gobelets.

Matériel obligatoire:

Une réserve de boisson de 500ml minimum est conseillée pour le cross de 12 et d'un litre minimum pour le 25km. Bâtons autorisés. Parcours de montagne pour le Neulos Trail: nous conseillons fortement de prévoir des vêtements chauds, veste imperméable, couverture de survie, sifflet, téléphone portable avec trace GPS.

Téléchargement Neulos Trail :

<https://www.openrunner.com/route-details/17562393>

Téléchargement Trail du Chateau d'Ultrera:

<https://www.openrunner.com/route-details/17562445>

Les tracés sont donnés à titre indicatifs; certaines modifications pourront avoir lieu le jour de l'évènement.

Classements et récompenses :

Aucune prime en argent ne sera distribuée. Les 3 premiers du classement général, ainsi que la première femme et le premier homme de chaque catégorie seront récompensés.

Récompense de la première et premier Sorédien.

Récompense du dernier coureur au classement général.

Pour la course enfant récompense des trois premières filles et trois premiers garçons de chacune des trois courses.

Accompagnateurs :

Les accompagnements à vélos, VTT ou engins motorisés sont interdits sur le parcours de la course (pour le cross seul l'ouvreur sera autorisé circuler en VAE), le temps du déroulement des

épreuves. Les chiens ne sont pas autorisés à accompagner les coureurs.

Assurances - Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile auprès de AXA Assurances pour la durée de l'épreuve.

Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Assurance Individuelle accident :

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la licence.

Disqualification :

Sera disqualifié tout coureur qui n'aura pas respecté le présent règlement.

Droit d'Image :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires pour l'utilisation faite de son image.

Loi informatique et liberté :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

